

CIDFF
2 rue de la Vieille
34000 Montpellier

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 07 juillet 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CIDFF Hérault (Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans vos annexes aux comptes annuels :

- Dans la partie « Règles et méthodes comptables », au paragraphe « Changement de méthodes » : incidence de l'application des dispositions issues du règlement de l'ANC n°2022-06 relatif à la Modernisation des Etats Financiers (MEF)

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du règlement ANC n° 2022-06, notamment en ce qui concerne :

- les changements de présentation des états financiers
- les reclassements opérés
- les impacts en annexe

Estimations comptables

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association, à comparer les estimations comptables des périodes précédents avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

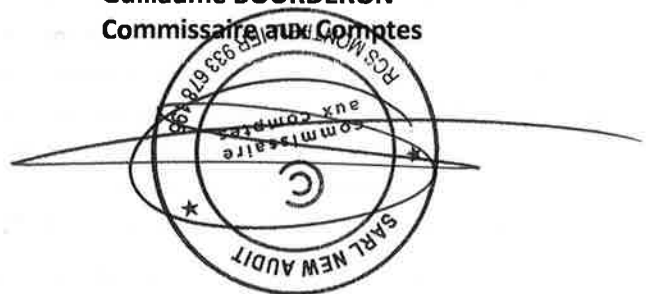
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lunel, le 22 juin 2026

Pour NEW AUDIT
Guillaume BOURDERON
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	195 323	74 674	120 649	134 546
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	305		305	305
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	800		800	800
TOTAL (I)		196 428	74 674	121 754	135 651
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				129
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	221 206	1 814	219 392	202 601
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	4 423		4 423	19 206
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 240		6 240	6 095
	DISPONIBILITES	533 978		533 978	548 799
	Charges constatées d'avance	3 972		3 972	4 345
	TOTAL (II)	769 819	1 814	768 005	781 175
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		966 247	76 489	889 758	916 826
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				800	800
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	Fonds propres		
	Fonds propres statutaires	Fonds associatifs sans droit de reprise		
		<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv</i>		
	Fonds propres complémentaires			
		Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves		626 066
	Réserves statutaires ou contractuelles		590 683	
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	Résultat de l'exercice	5 688	(35 383)
	Total des fonds propres (situation nette)	Total des fonds propres	596 370	590 683
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		- Apports		
		- Legs et donations		
		- Subv d'inv affectées biens renouv		
		Droits des propriétaires		
		Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement	Subv d'inv sur biens non renouv	45 910	52 838
	Provisions réglementées	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	Total des autres fonds associatifs	45 910	52 838
		Total des fonds propres Total des fonds associatifs	642 280	643 521
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés sur legs et donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Sur subventions de fonctionnement	21 725	10 850
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	Sur dons manuels		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Total des fonds reportés et dédiés		21 725	10 850
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 419	8 129	
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 557	29 426	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	155 835	144 641	
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	3 455	1 835	
	Produits constatés d'avance	30 487	78 424	
	Total des dettes	225 753	262 455	
	Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	889 758	916 826	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 687,56	(35 383,26)	
	(1) Dont à moins d'un an	223 044	254 326	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

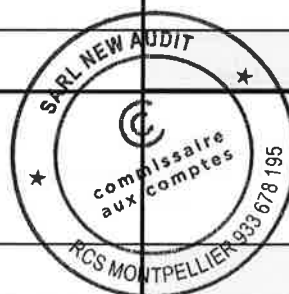
Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	315	395
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	329 845	280 049
	dont parrainages		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	931 918	864 193
	Subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	10 681	10 590
CHARGES D'EXPLOITATION	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Legs et donations		
	Contributions financières		
	Autres pds de gestion courante		16
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 817	80 635
	Utilisations des fonds dédiés	10 850	
	Autres produits	10	
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		1 289 437	1 235 878
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	167 906	183 730
	Aides financières		
	Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés	50 017	49 129
	Salaires et traitements	759 952	761 591
	Charges sociales	263 858	252 642
	Dotation aux amortissements et dépréciations	15 872	17 403
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	21 725	
	Autres charges	5 342	15 009
Total des charges d'exploitation		1 284 672	1 279 505
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 765	(43 627)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 765	(43 627)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		1
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	778	
	Autres intérêts et produits assimilés	145	1 160
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		923	1 161
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		923	1 161
RESULTAT COURANT avant impôts		5 688	(42 466)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		271
	Sur opérations en capital		8 417
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		8 688
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		2 855
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		2 855
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 833
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 500
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			3 250
TOTAL DES PRODUITS		1 290 360	1 250 226
TOTAL DES CHARGES		1 284 672	1 285 609
EXCEDENT ou DEFICIT		5 688	(35 383)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		61 380	64 200
Prestations en nature		28 008	28 691
Bénévolat			
TOTAL		89 388	92 891
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		61 380	64 200
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		28 008	28 691
Personnel bénévole			
TOTAL		89 388	92 891



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **889 758** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 290 360** euros
 - un total charges de **1 284 672** euros
 - dégage un bénéfice de **5 688** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.



Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Le CIDFF intervient sur près de 50 lieux de permanences sur l'ensemble du département de l'Hérault.

L'activité est essentiellement financée par des fonds publics et repose sur des subventions allouées par de nombreux financeurs (état/région/département/intercommunalité/mairies/CAF).

L'équipe du CIDFF est composée fin décembre 2025 de 23 salariées (juristes/médiatrices familiales/conseillères en insertion professionnelle/psychologues/conseillères conjugales et familiales/référentes uniques/secrétaires-chargée d'accueil/agent d'entretien/assistante de gestion/cheffe de service secteur emploi formation/directrice et directrice adjointe).

Le Centre d'information des droits des femmes et des familles a pour principales activités:

- l'information juridique;
- la médiation familiale;
- la lutte contre les violences conjugales;
- le conseil conjugal et familial et soutien à la parentalité;
- l'insertion, l'emploi, la formation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **889 758 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 290 360 euros** et un total **charges de 1 284 672 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 5 688 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :



Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Changement de méthodes

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique pour l'établissement de ses comptes annuels le nouveau plan comptable général en application du Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023.

Les principales modifications apportées par le nouveau plan comptable sont les suivantes :

-Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais réservé d'une part aux événements majeurs et inhabituels et d'autre part à certaines écritures comptables d'origine fiscale (amortissements dérogatoires, autres provisions réglementées notamment) ;

-Suppression des transferts de charges et inscription des sommes concernées directement à l'actif ou au crédit des comptes de charges par nature.

La transition vers le nouveau plan comptable 2025 a notamment entraîné les incidences suivantes sur les comptes de la société :

-Suppression de la technique de transfert de charges

La modernisation des états financiers n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurs, hormis les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	5 099				5 099	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 099				5 099	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	186 263				4 040	182 223
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	59 875		1 975		48 750	13 100
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		246 138		1 975		52 789	195 323
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	305					305
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	800					800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 105					1 105
TOTAL		252 342		1 975		57 888	196 428

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres			5 099		5 099	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 099		5 099	
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers			62 483	9 643	4 040	68 086
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			49 109	6 229	48 750	6 588
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			111 592	15 872	52 789	74 674
TOTAL			116 691	15 872	57 888	74 674



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	7 631		5 817	1 814
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 631		5 817	1 814
TOTAL GENERAL		7 631		5 817	1 814
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				5 817	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	800	800	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	1 814	1 814	
	Autres créances clients, usagers	219 392	219 392	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 423	4 423	
	Charges constatées d'avance	3 972	3 972	
TOTAL DES CREANCES		230 401	230 401	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	5 419	2 710	2 710	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 557	30 557		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	60 621	60 621		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 750	81 750		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 464	13 464		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	3 455	3 455		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	30 487	30 487		
TOTAL DES DETTES		225 753	223 044	2 710	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 710			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		4 423
Autres créances		4 423
PRODUITS A RECEVOIR	4 423	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

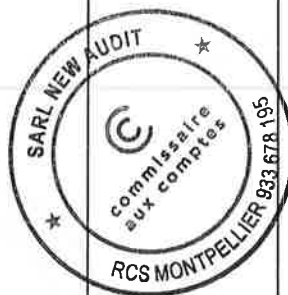
Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des Charges à payer		113 117
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 050
<i>FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES</i>	<i>22 050</i>	
Dettes fiscales et sociales		91 068
<i>DETTES PROV. CONGES PAYES</i>	<i>60 621</i>	
<i>CHARGES SOC. SUR CONGES PAYES</i>	<i>27 045</i>	
<i>CHARGES FISCALES SUR CP</i>	<i>3 401</i>	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 972	3 972
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 972



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		30 487	30 487
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			30 487

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	626 066	(35 383)			590 683
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(35 383)	35 383	5 688		5 688
Situation nette	590 683		5 688		596 370
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	52 838			6 928	45 910
Provisions réglementées					
TOTAL	643 521		5 688	6 928	642 280



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation						12 100	
CGET LODEVE			7 600			(7 600)	
CAF API	(3 000)				15 000	12 000	
BONS TAXI CPAM	(1 500)				4 000	2 500	
DRDFE CPO	3 250		3 250				
JARDIN DES EMOTIONS					1 600	1 600	
DRDFE BONS TAXI					1 125	1 125	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	(1 250)		10 850		21 725	9 625	



Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	85 436		10 000	75 436
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	85 436		10 000	75 436
Quotes-parts virées au compte de résultat	32 597	6 928	10 000	29 526

6 928



Concours publics et subventions

31/12/2025

Etat exprimé en euros

Union
européenne

Etat

Collectivités
territoriales

CAF

Autres

Montant fin ex.

Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						924 990
Subventions d'investissement						
TOTAL						924 990



Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ETAT		429 170	
REGION		47 018	
DEPARTEMENT		184 092	
COMMUNES		40 400	
INTERCOMMUNALITES		24 000	
PRIVE		13 043	
CAF		187 267	
Totalisation		924 990	



Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

106 257

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Il s'agit de la rémunération annuelle 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés conformément à l'article de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006.



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits		31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			

SARL NEW AUDIT
commissaire
aux comptes
RCS MONTPELLIER 933 679 163

Répartition par nature de charges		31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
		61 380	64 200
Prestations			
		61 380	64 200
Personnel bénévole			
		28 008	28 691
Total		89 388	92 891

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	5 340	5 220	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 340	5 220	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L. 821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L. 821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L. 822-24 du code de commerce pour les OTI »



Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 23 153.10 Euros.
 Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
 L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
 Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.